



Conseil de la Ville

Règlement RV-2016-15-96 édictant le plan de gestion des matières résiduelles de la Ville et de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Plan de gestion des matières résiduelles**
Le plan de gestion des matières résiduelles de la Ville et de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon joint en annexe au présent règlement est édicté.

Adopté le 27 juin 2016

(signé) Robert Maranda

(signé) Marlyne Turgeon

Robert Maranda, maire suppléant

Marlyne Turgeon, greffière par intérim

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 13 JUILLET 2016